Union des Carrelets de l'Arc Atlantique
Compte rendu de la réunion du 25 mai 2019 à Chaniers.

Références :

- réunions des 5 juillet 2014, 21 mai 2016, 17 juin 2017, 15 juin 2018
- Charte de l'Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique signée le 24 septembre 2017 par les associations suivantes :
 - Les Cabaniers du Médoc
 - Les Pêcheurs au Carrelet de l'estuaire de la Gironde
 - Les Carrelets Charentais
 - L'ADAPAEF 17
 - L'ADAPAEF 33
 - Les Pêcheries de la Côte de Jade

- dans les lignes ci-dessous, il sera fait référence à l' « Union des Carrelets de l'Arc Atlantique » par le terme « Union ».
- la liste des participants est jointe au présent document de synthèse.

Ordre du jour, points N° 1 et 2 :

Christophe COSTA, Président des « Cabaniers du Médoc » et Président de l'Union depuis le 15 juin 2018 ouvre la séance à 9h30. Il préside la réunion, le secrétariat étant assuré par Jean-Charles KOENIG conformément aux dispositions provisoires arrêtées lors de la dernière réunion.

Une large part de la matinée est consacrée à l'examen du projet de statut, à la discussion article par article, aux amendements et modifications suggérés avant approbation de chaque article.

Une copie des statuts définitifs, adoptés à l'unanimité à 11h20, est jointe au présent compte-rendu.

La composition du Conseil d'Administration est arrêtée sur le principe d'au moins 2 représentants par association membre de l'Union. Pour chaque association :
- obligatoirement le Président en exercice (représenté en cas d'indisponibilité).
- éventuellement un ou deux membre(s) du Conseil d'Administration.

Pour le premier CA, la composition proposée et adoptée est l'ensemble des participants à la réunion constitutive.

La composition du Bureau est la suivante :

Président : Christophe COSTA
Vice-Président : Serge CARRÈRE
Vice-Président : Jack-Alain GUIHO
Vice-président : Françoise KOENIG
Vice-Président : Michel RICHARD
Secrétaire : Jean-Charles KOENIG
Secrétaire-adjoint : Jean-François GILS
Trésorier : Patrick BLASCO
Trésorier-adjoint : Jean-Paul GIRARD

Après une courte discussion sur les prévisions de dépenses (publication au JO des associations, assurance, etc.,) et de ressources (cotisations, subventions éventuelles, etc.,) le montant de la cotisation initiale est arrêté à 50 €.

Ordre du jour, point n° 3 : Le contenu du Procès verbal d'Assemblée Générale constitutive (déclaration d'existence à communiquer aux services de l'état avec les statuts et la liste des administrateurs) est arrêté et adopté à l'unanimité. Pouvoir est donné à **Jean-Paul GIRARD**, Trésorier adjoint, pour effectuer les démarches administratives de déclaration d'existence de l'Union.

Ordre du jour, point n° 4 : la prochaine rencontre est prévue en **mai 2020** (date à déterminer selon la même procédure qu'en 2019) **à la «Maison du Fleuve» à Bordeaux**.

Ordre du jour point n° 5 : Après le déjeuner, la séance de l'après-midi est consacrée à une série de projets ambitieux qui font suite aux premiers résultats, en Charente Maritime, des actions commencées il y a des années pour obtenir la reconnaissance patrimoniale et culturelle du «carrelet» dont la présence est emblèmatique de nos paysages côtiers et de nombre de nos berges fluviales.
Avant et après la présentation d'un film réalisé par Bernadette et Jean-Marie BLANC sur les Carrelets de l'Estuaire de la Gironde (dans le cadre des perspectives «Bordeaux Métropole 2050») une série d'actions de communication est évoquée auprès :

- Des départements concernés
- De la (ou des) région(s) susceptibles d'accorder au « carrelet » le statut auquel il vient d'accéder en Charente Maritime.

D'autres actions au niveau national et même international (projet de constitution d'un dossier d'inscription du « carrelet » et de tout ce qu'il représente en matière d' «art de vivre» au « Patrimoine Culturel Immatériel » de l'UNESCO) sont envisagées et une amorce d'action à long terme visant à atteindre cet objectif est présentée par Christophe COSTA et Serge CARRÈRE.

Pour poursuivre le travail amorcé (le vade-mecum pour un dossier UNESCO est communiqué pour information aux participants) un groupe de travail est créé, composé de Christophe COSTA, Serge CARRÈRE, Patrick BELLOUARD, Jack-Alain GUIHO, Laurent RENAUD et Michel RICHARD. Identifier et nouer des relations avec des partenaires (domaines du patrimoine, de la politique, de la culture, de l'art, etc.,) susceptibles de faire avancer ces projets d'obtention de «reconnaissance» au plan local, départemental, régional, national, international représente un travail de longue haleine dont l'Union a maintenant légitimement vocation à s'emparer.

Au terme du débat et des différents échanges de points de vue, il est arrêté que :

- Une base de données centralisée sera créée et maintenue par le secrétariat dans les domaines où l'Union et ses représentants, pour mener à bien leurs projets, ont besoin d'informations fiables en provenance des différentes aires géographiques (actuelles et futures) concernées :
 - Relations avec les services de l'état (correspondants, formalités administratives, dispositions fiscales, autorisations, restrictions, réglementations, etc.,)
 - Assurances et responsabilités, types de couvertures et garanties, interlocuteurs, etc.,
 - Iconographie, filmographie, événements particuliers relatifs à la visibilité et à la promotion de l'image des activités associées au concept de « carrelet », partenaires éventuels pour l'organisation d'événements ponctuels récréatifs, touristiques, festifs, etc.,
 - Décompte des installations, évaluation du public concerné, carte de répartition des carrelets de l'Union ou hors de l'Union (évaluation des possibilités d'élargissement du périmètre par intégration d'autres associations), etc.,

- Dans cette perspective, chaque association fera parvenir au secrétariat les éléments d'informations nécessaires à la constitution, l'alimentation et l'enrichissement de la base de données dans les domaines évoqués et/ou dans tout autre domaine d'intérêt pour l'Union.

Établi le 26 mai 2018, Jean-Charles KOENIG, Secrétaire

